



# CONTRÔLE RÈGLEMENTAIRE RT 2012

PROMOTELEC SERVICES DÉLIVRE LES CONTRÔLES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS À L'ACHÈVEMENT DE VOS BÂTIMENTS



## ATTESTATION THERMIQUE DE FIN DE TRAVAUX (ATH)

L'ATH certifie la conformité de la performance énergétique des bâtiments neufs en attestant de la prise en compte de la réglementation thermique.



## DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (DPE)

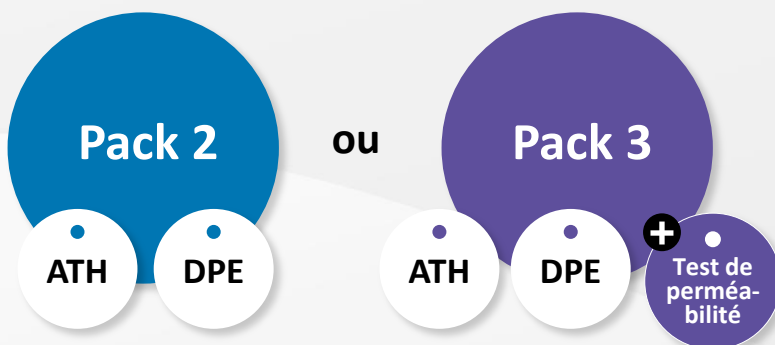
Le DPE est obligatoire pour tous les logements neufs dont le permis de construire a été déposé après le 1<sup>er</sup> juillet 2007.



## TEST DE PERMÉABILITÉ À L'AIR DU BÂTIMENT

Pour être conforme à la RT 2012, la maison doit subir et réussir un test d'étanchéité obligatoire appelé « Test de perméabilité ».

## DEUX OFFRES RÉGLEMENTAIRES RÉALISÉES EN UNE SEULE VISITE SUR SITE



Les packs 2 & 3 Promotelec Services s'adressent aux constructeurs de maisons individuelles voulant répondre aux obligations réglementaires en une seule visite grâce aux diagnostiqueurs Promotelec experts en thermique, qui s'adaptent à l'organisation de vos chantiers.

## AVEC NOS PACKS, VOUS AVEZ L'ASSURANCE DE BÉNÉFICIER :

- ✓ De diagnostiqueurs certifiés
- ✓ D'experts en thermique
- ✓ De contrôles de qualité
- ✓ D'une seule visite sur site
- ✓ D'un interfaçage entre votre système d'information et notre application

- ✓ D'une adaptation à vos disponibilités
- ✓ D'un suivi en ligne de votre dossier
- ✓ D'un interlocuteur en ligne dédié



## LES RÈGLES D'ÉCHANTILLONNAGE DE LA PERMÉABILITÉ À L'AIR DU PACK 3

### Permis groupé de maisons individuelles

- Si le nombre de maisons est inférieur ou égal à 30 : 3 maisons seront mesurées.
- Si le nombre de maisons est supérieur à 30 : 10 % des maisons seront mesurées, arrondi à l'entier supérieur.

MAISONS INDIVIDUELLES	Pack 3	Pack 2
1 à 3 maisons	3 x Pack 3	0 x Pack 2
4 à 30 maisons	3 x Pack 3	
31 à 40 maisons	4 x Pack 3	Le reste en Pack 2
41 à 50 maisons	5 x Pack 3	

Selon le guide d'application FD P50-784 (juillet 2016) de la norme NF EN ISO 9972, l'échantillonnage ne peut porter que sur un ensemble de maisons ayant :

- un même permis de construire ;
- un même objectif de perméabilité à l'air.

Si les tests s'avèrent non conformes, de nouveaux tests seront à réaliser selon les règles d'échantillonnage.

## UN PROCESS DE CONTRÔLE SIMPLIFIÉ ET UN SUIVI EN LIGNE DE VOTRE DOSSIER

### AMONT DU CHANTIER

- 1. Vous transmettez sur l'application en ligne APS :**
  - Le fichier RSET au format XML fourni par le thermicien du client ;
  - Les justificatifs des isolants posés (JIP) ;
  - Les données administratives ;
  - Les plans de la maison et de situation ;
  - Si choix du pack 3 : restitution logicielle au format PDF.
- 2. Promotelec Services traite le dossier et vérifie la cohérence des pièces transmises.**

### VISITE SUR SITE EN FIN DE CHANTIER

*(achèvement des travaux)*

- 3. Promotelec Services vérifie la cohérence entre le récapitulatif de l'étude thermique et le contrôle visuel sur site.**
- 4. Si le client choisit le pack 3 : Promotelec Services réalise le test de perméabilité.**  
  
**Si le client choisit le pack 2 : Le Client transmet le test de perméabilité ou l'agrément Annexe VII.**

### FIN DU CHANTIER

- 5. Vous recevez :**
  - L'attestation thermique de fin de travaux RT 2012 \*
  - Le diagnostic de performance énergétique
  - Option : un diplôme personnalisé (constructeur, BET, coefficient cep, etc.).

*\* L'attestation sera à joindre à votre dossier DAACT (CERFA n° 13408\*02) à transmettre au service instructeur de votre permis de construire.*


### ILS NOUS FONT CONFIANCE \*

- ✓ AZUR & CONSTRUCTIONS
- ✓ LES MAISONS FRANÇOIS LÉON
- ✓ MIKIT
- ✓ TRECOBAT

\* Ces marques sont déposées par leurs propriétaires.

### NOUS CONTACTER

#### Contrôle Règlementaire :

 05 34 36 80 00

 ContactCR@promotelec-services.com

RETROUVEZ-NOUS SUR : [www.promotelec-services.com](http://www.promotelec-services.com)

OU SUR :

